Les réfugiés et les bénéficiaires de l'asile: ce que vous devez savoir concernant le Formulaire I-9

Pour travailler aux États-Unis, vous devez remplir le formulaire « Form I-9 », une forme gouvernementale qui est utilisée pour vérifier que vous êtes autorisé à travailler. ***Les employeurs qui ne respectent pas les règles peuvent être discriminatoires à votre égard.***

Concernant la section 1 du I-9, vous devez fournir des informations vous concernant.

• Les réfugiés et les bénéficiaires de l'asile sont considérés comme "étrangers autorisés à travailler". Parce que vous avez un droit permanent à travailler, vous devriez écrire "N / A" («Non Applicable») dans l'espace pour la date d'expiration de votre autorisation de travail.
• Si vous choisissez de fournir votre numéro d'admission I-94 à la place d'un Numéro d'Enregistrement d'Etranger, fournissez les informations de votre passeport si vous avez un passeport. Si vous n'avez pas de passeport, vous devriez écrire "N / A" dans l'espace pour les informations de votre passeport.
• Si votre carte I-94 contient un numéro écrit à la main avec le numéro pré-imprimé rayé, le numéro écrit à la main est votre numéro I-94.

Concernant la section 2 du I-9, vous devez présenter à votre employeur les documents qui prouve votre identité et votre permis de travail.

• Le I-9 dispose de trois Listes de Documents Acceptables - Liste A (documents combinant identité et permis de travail), B (documents d'identité) et C (les documents d'autorisation d'emploi). Vous devez montrer votre choix SOIT d'un document de la Liste A OU une combinaison d'un document de la Liste B et d'un document de la Liste C.
• Votre employeur ne peut vous obliger à présenter un Document d'Autorisation d'Emploi si vous avez une identification de l'Etat et une carte de Sécurité Sociale sans restriction.
• Si vous êtes un *réfugié*, votre I-94 est un document Liste A qui est valable pendant 90 jours à partir de la date à laquelle vous êtes embauché. Après 90 jours, vous devez montrer un autre document Liste A ou une combinaison d'un document de la Liste B et d'un document de la Liste C.
• Si vous êtes *bénéficiaire d'asile*, vous pouvez utiliser votre I-94 comme document de la Liste C.

Un employeur n'est autorisé à demander des documents à nouveau dans des circonstances limitées.

• Si vous avez montré votre Document d'Autorisation d'Emploi pour la Section 2, votre employeur vous demandera de présenter un autre document lorsque votre Document d'Autorisation d'Emploi arrive à terme. A ce moment, vous pouvez indiquer SOIT un document à jour de la Liste A OU un document de la Liste C de votre choix, comme une carte de Sécurité Sociale sans restriction. Vous n'avez pas à montrer encore un Document d'Autorisation d'Emploi.
• Si vous avez montré des documents des Liste B et C pour la section 2, comme une carte d'identité de l'Etat et une carte de sécurité sociale sans restriction, votre employeur ne devrait pas demander de revoir vos documents, même si votre Document d'Autorisation d'Emploi est arrivé à terme.

Vous n'avez pas besoin de votre numéro de Sécurité Sociale pour commencer à travailler.

• Un employeur doit vous permettre de travailler et vous payer, même si vous n'avez pas encore votre numéro de sécurité sociale.
• Si vous n'avez pas votre numéro au moment où vous commencez votre travail, laissez la case de Numéro de Sécurité Sociale de la section 1 vierge. Cela est vrai même si votre employeur utilise E-Verify.

Si vous avez d'autres questions au sujet de I-9 et discrimination, appeler gratuitement notre service téléphonique au 1-800-255-7688 ou www.justice.gov/crt/about/osc. Des Interprètes en langues étrangères sont disponibles.